

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du jeudi 2 mars 2023

Syndicat mixte
Artois
MobilitésLe **jeudi 2 mars 2022 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **Alain DUBREUCQ**, 3^e vice-président.Régulièrement convoqué
le :
24 février 2023**Objet :***(Point 2)*
Election d'un nouveau
représentant au sein du
Bureau Syndical d'Artois
Mobilités**Titulaire(s) présent(s)***CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :*
M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Jean-Marie MACKE ;
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie BIEGALSKI ;
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Daniel KRUSZKA**Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)***CABBALR :* ; M. Julien DAGBERT ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. David THELLIER
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ;
Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL
CALL : M. Jean-Marc TELLIER ; M. Alain SZABO**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
9Nombre de suppléants
présents :
5Nombre de suppléants
votants :
5Pouvoir(s) :
0Nombre total de
votants :
14**Suppléant(s) présent(s)***CABBALR :* M. Michel DASSONVAL ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : Néant
CALL : Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY**Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)***CABBALR :* Maurice LECOMTE ; M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Anne-Sophie DUBY
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Alain MASSON ;
M. Nicolas MOREAUX ; Mme Marine TONDELIER ; M. Marcello DELLA FRANCA
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ;
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ;**Pouvoirs :** Néant**Suppléances :** M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Michel DASSONVAL ; M. Ludovic IDZIAK a été suppléé par M. Jacques SWITALSKI ; M. Daniel LEFEBVRE a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Jean-Marc TELLIER a été suppléé par Mme Samia SADOUNE ; M. Alain SZABO a été suppléé par Mme Nadine DUCLOY ;**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre SANSENAccusé de réception
du contrôle de légalité
Le : *05/03/2023*Publication
Le : *10/03/2023*Certifié exécutoire
Le : *10/03/2023***Administration :** Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Nicolas VERHILLE ; Benoît DESCAMPS ;
Élise POUILLET ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Election d'un nouveau représentant au sein du Bureau Syndical d'Artois Mobilités

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-8, et les articles L.5211-1 et -2 rendant applicables à Artois Mobilités les règles de fonctionnement des conseils municipaux ;

Vu l'article L.2122-7 du CGCT applicable aux syndicats mixtes de type fermés et en application duquel les membres du bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue, que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération 2020/42/CS du 16 septembre 2020 précisant que le bureau syndical est composé du président du syndicat, des 2 vice-présidents, ainsi que de 6 membres élus parmi les membres du comité syndical ;

Vu la démission de M. Alain de CARRION,

Considérant que suite à la démission de M. Alain de CARRION, il convient d'élire un nouveau membre du Bureau syndical,

Après avoir entendu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

• **Élection d'un 5^e membre du bureau**

Sont candidats : M. Jean-Marie MACKE

	RÉSULTATS
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A déduire : Bulletins litigieux/blanc	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	0
Majorité absolue :	14

Ont obtenu : M. Jean-Marie MACKE = 14 voix.

Article 1 : ÉLIT, à la majorité absolue, M. Jean-Marie MACKÉ, en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 14

Contre : 0

Fait et délibéré le 2 mars 2023
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

